

Image not found or type unknown



Aide alimentaire aux aînés

Par **astero**, le **23/02/2009** à **12:56**

bonjour

voilà ma grand mere est hospitalisée depuis trois mois pour une chute. Le medecin souhaite la faire mettre sous tutelle pour dependance physique et psychique : elle ne peut plus se déplacer et elle perd la boule.

jusque là pas de problèmes mais :

les deux enfants de cette dame sont décédés et il ne reste que leur veuf et veuve ; et cette dame a des biens.

Ma question est pourquoi devons nous payer une aide dite "alimentaire" alors que celle-ci ne s'est jamais manifestée auprès de nous ni de ses enfants depuis au moins 20 ans ?

Dois-je faire appel à un avocat et aller en justice ?

Je suis complètement perdue merci de m'aider